



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL
26 rue du Loup
01440 VIRIAT

**COMPTE RENDU
ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON**

Samedi 29 Octobre 2022 à ATTIGNAT

ORDRE DU JOUR

8 H 30

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des enveloppes contenant les supports de vote.

9 H 00

- Accueil par :
 - M. Joël MALIN, Président du District
 - M. Walter MARTIN, Maire d'Attignat
- Présentation de l'ordre du jour.
- Allocution du Président.
- Annonce du quorum.
- Désignation des scrutateurs.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin de saison tenue à Châtillon sur Chalaronne le 24 Juin 2022.
- Etude des vœux.

PAUSE

- Présentation des comptes financiers.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes 2021/2022.
- Affectation du résultat.
- Présentation des nouvelles obligations déclaratives.
- Lieu des prochaines AG (fin de saison le vendredi 23 juin 2023 à Dortan et début de saison le samedi 4 novembre 2023 à Viriat)
- Questions diverses.
- Allocution de Monsieur le Président du CDOS AIN.
- Allocution de Monsieur le représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
- Allocution de fin d'assemblée générale.

IMPORTANT !

Les clubs qui quitteront l'assemblée générale avant la fin seront amendés de 33 €uros.

Personnalités présentes :

- M. MARTIN Walter, maire d'Attignat.
- M. RIGON Franck, président CDOS de l'Ain.
- M. ALLARD Denis, membre du Comité de Direction de la LAuRAFoot et représentant le président.
- M. ALBAN Bernard, membre du Comité de Direction de la LAuRAFoot.
- M. MARCE Christian, membre du Comité de Direction de la LAuRAFoot.
- Mme RACLET Chrystelle, membre du Comité de Direction de la LAuRAFoot.
- M. BARBET Bernard, président d'honneur du District de l'Ain de Football.
- M. JANNET Jean François, président d'honneur du District de l'Ain de Football.
- M. MICHALLET Paul, président d'honneur du District de l'Ain de Football.

Membres du Comité Directeur présents :

ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BERNARD Alain, BOSSET Régis, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, JACUZZI Vincent, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick.

Membres des Commissions présents :

BELPALME Jean, HERMANN Pierre, JACUZZI Geneviève, LEROY Céline, NAEGELLEN Sylvie.

Personnel administratif présent :

DEBOURG Myriam (secrétariat), TEPPE Esther (secrétariat).

Membres du Comité de Direction excusés :

AMPRINO Jean Jacques, GUTIERREZ Raul, JARJAVAL Romain, LEO Lydia et TOUZANI Hamid

Membres des Commissions excusés :

THEVENOT Jean Claude, DELOY Françoise, GAUTHIER Yannick, PRADA René et REYDELLET Jacques.



Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille d'émargement permet de constater que :

Sur les 95 clubs convoqués :

- 75 clubs présents.
- 20 clubs absents : Ambronay, Belley CS, Bettant, Bourg en Bresse Péronnas 01, Bourg ACCFT, Bresse Nord, Buyatin, Colomieu, Cormoranche, Culoz Grand Colombier, Haut Revermont, Montluel, Oyonnax ASP, Oyonnax ATT, Peyrieu Brens, Plaine de l'Ain, Rives de l'Ain, Salazie, St Marcel, Vaux en Bugey.

2 clubs représentés par un autre club :

- Anglefort représenté par le FC Artemare
- Injoux Génissiat représenté par le FC Valserine

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour.

Désignation des scrutateurs pour le dépouillement des votes éventuels à bulletins secrets

Sont retenus les candidats suivants :

QUINT David (FC Bord de Veyle)
DUROUX Gilbert (FC Veyle Saône)
DARMEDRU Christelle (AS Hautecourt)



A 9 H 10, le Président Joël MALIN ouvre la séance.

Monsieur Martin, Maire d'Attignat

Monsieur Rigon, Président du comité olympique et sportif de l'Ain. Monsieur Rigon nous rejoindra dans la matinée.

Monsieur Allard représentant Monsieur Parent Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur Barbet, Président d'honneur du district de l'Ain et de la ligue Auvergne Rhone-Alpes

Monsieur Michallet, Président d'honneur du District de l'Ain

Monsieur Jannet, Président d'honneur du District de l'Ain

Messieurs les membres du conseil de Ligue présents à cette assemblée

Messieurs les membres du comité de direction du District de l'Ain

Messieurs les membres non élus des commissions

Monsieur Bosset, Président de l'Amicale des Educateurs

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs

Messieurs les représentants de la Presse

Chers amis

Je déclare ouverte cette assemblée générale ordinaire de début de saison 2021-2022

Je dois vous présenter les excuses de :

Monsieur Thévenot, notre comptable

Monsieur Gutierrez membre de la commission des règlements.

La commission des anciens et son président Yannick Gauthier

Une nouvelle fois, nous nous retrouvons ici à Attignat car la salle de Viriat était retenue et je remercie vivement la municipalité, à travers son maire Walter Martin de nous accueillir dans cette magnifique salle. Peut-être même pourrions-nous rester car nous serons de nouveau ici la 10 Novembre, pour notre soirée des récompenses.

Cette assemblée a pour but de présenter les comptes de la saison écoulée, ce qui sera le thème principal de cette AG. Nous aurons en outre à discuter d'un vœu proposé par l'US Dombes et je répondrai à quelques questions posées dans les délais.

Je vous remercie tous, membres de clubs, Présidents, éducateurs, arbitres ou simples dirigeants pour votre investissement et tout le travail effectué au service du Football et je vous remercie d'avoir pris sur votre temps libre pour être présents aujourd'hui, afin d'échanger avec vos pairs et avec nous. Malheureusement, il y aura encore des absents, ce que je peux comprendre en fonction des distances, mais il est dommageable que, comme souvent, les absents d'aujourd'hui seront ceux que l'on entendra demain.

Je vous souhaite maintenant une très bonne assemblée générale.

Avant de donner la parole à Jacques CONTET, notre secrétaire général du district qui comme d'habitude orchestrera cette matinée, je vous demanderai un moment de recueillement pour toutes celles et tous ceux de la famille du football et pour leurs proches qui nous ont quitté cette saison.

ALLOCUTIONS et MOTS D'ACCUEIL

M. MARTIN Walter, Maire d'Attignat

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous prie d'accepter toutes mes excuses pour mon retard.

Je suis heureux de vous accueillir dans ce centre culturel à Attignat.

Je suis très attaché aux sports ainsi qu'aux valeurs qu'ils portent (respect, discipline, convivialité...).

Je suis heureux que la démocratie s'exerce au sein du District de l'Ain ce qui laisse le choix de prendre des décisions.

2022 a été une date importante pour l'AS Attignat car il a fêté ses 40 ans, importante car année de Coupe du Monde. Je souhaite un beau parcours à l'équipe de France.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale.

Allocution du Président Joël MALIN

Mesdames, Messieurs,

Je vais être très bref car ce ne sont pas les discours qui résolvent les problèmes mais bien les actions mises en place sur le terrain.

L'an dernier à la même époque, je vous faisais part de mon espoir de voir certaines choses se réaliser lors de la saison 2021-2022. Elles se sont réalisées. Les championnats sont allés à leur terme et nous sommes en passe de retrouver nos joueurs, nos dirigeants, nos arbitres.

Eh bien, je vais encore essayer de vous faire partager mon espoir, celui cette saison de retrouver un monde moins fou, mais est-ce possible ? Trop de matchs sont émaillés d'incidents avec une violence, surtout verbale accrue et ce qui est plus inquiétant, c'est qu'en ce début de saison, les U18 tiennent le haut du tableau. La banalisation des insultes dans la conversation courante ne me rassure pas. Les commissions de discipline et d'appel appliquent de leur mieux les barèmes de sanctions qui ont été aggravés par le comité directeur et les appliquent en toute indépendance. Je sais que vous, présidents, dirigeants, éducateurs ne ménagez pas votre peine pour éviter ces écarts mais la tâche est ardue. Cependant, c'est tous ensemble que nous parviendrons à nous passer de cette minorité qui nous empoisonne la vie. Je clos le débat, il y a tellement d'autres choses positives.

Nous avons presque retrouvé nos licenciés et ce début de saison laisse penser que nous allons nous approcher des 20 000 cette saison. Les dirigeants reviennent et cela est de bon augure pour vous, les clubs. Grâce au bon travail de la commission d'arbitrage, nous avons augmenté notre nombre d'arbitres et les 25 inscrits à la première session qui démarre aujourd'hui montrent qu'on est sur une bonne dynamique. Les formations d'éducateurs également se remplissent à nouveau normalement, même si la FFF ne nous a pas fait un cadeau en remplaçant le logiciel open portal par Y-paréo qui a des débuts plus qu'hésitants. Je pense qu'il y a quelques années, le district avait eu une bonne idée de régionaliser les formations. Les formations de dirigeants devraient enfin être lancées mais nous sommes en attente de formation pour nos formateurs potentiels.

La DTN ne nous oublie pas et demande toujours plus à nos techniciens. Après le développement du foot loisir, c'est maintenant une demande de rajeunir le PPF (plan de performance fédéral, autrement dit les détections) à savoir qu'il faut maintenant organiser des centres de perfectionnement pour les U12.

Le développement du foot féminin reste compliqué à mettre en place, et l'organisation de championnats reste liée au nombre d'équipes dans une catégorie. Les inter-districts lancés cette année peuvent être une solution, même si cela risque d'augmenter un peu les déplacements, ce qui est peu judicieux en ce moment.

Le futsal, que la ligue souhaite voir se développer dans les districts reste problématique à cause de la disponibilité de salles. Nous le constatons avec seulement 3 salles proposées pour nos coupes de l'Ain futsal jeunes de janvier. Cette pratique appréciée des jeunes en hiver ne peut se faire qu'avec votre aide, alors merci de nous proposer des gymnases s'il vous plaît. Je pense que nous essayons de ne pas venir en concurrence avec vos tournois de clubs.

Nous avons mis en place depuis le début de saison, avec l'accord de la CDA et à titre expérimental la notation des arbitres par les équipes de D1. Certains d'entre vous saisissent directement sur googleforms, j'espère que les autres tiennent un document papier à jour. Sur ce qui est saisi, les notes sont d'ailleurs plutôt bonnes.

Les réunions déconcentrées de club ont permis de très bons échanges, entre club et avec nous. J'espère que les participants en ont retiré un bénéfice mais malheureusement, nous n'étions à mon goût pas assez nombreux.

Un sujet mis en avant non seulement dans le football mais dans le sport en général, la mixité. Autant je peux comprendre que la mixité est une source de richesse car les femmes et les hommes n'ont pas la même approche, n'attachent pas la même importance à différentes choses, autant vouloir imposer des quotas me paraît archaïque. Pour les anciens, je crois qu'une affaire de quota avait fait parler d'elle en son temps. Si les instances départementales sont obligées d'avoir un pourcentage de femmes, où vont-elles les prendre ?

Fabien, notre CTD PPF est parti sous d'autres cieux à la LAuRAFoot depuis début octobre. Je tiens à le remercier devant vous de tout le travail accompli au service du foot, au service du district. Cela nous fait un grand vide mais nous ne pouvons pas lui refuser ce qui est pour lui une promotion professionnelle. A notre tour, nous avons recruté un éducateur sportif, malheureusement issu d'un de nos clubs et je comprends le désarroi de ses dirigeants. Le président est assuré que nous mettrons tout en œuvre pour limiter les manques dus à son départ. Nos équipes qui jouent en fédérale connaissent des fortunes diverses. Ain Sud joue le haut de tableau et une victoire à Aix la mettrait en tête. Le FBBP01 souffle le chaud et le froid depuis le début de saison, malheureusement que le froid à Verchère, ce qui écarte le public et je pense qu'il ne tient qu'au coach de montrer sa valeur pour remettre ce groupe de bons joueurs sur les rails. Nous restons derrière le club dans ces moments difficiles, mais si les beaux jours pouvaient arriver avant l'hiver

Je dirai que globalement, nos clubs français se débrouillent plutôt bien dans les différentes coupes d'Europe à part, une fois n'est pas coutume nos 2 clubs féminins phares qui ont fait une entrée plus qu'hésitante dans la compétition, mais elles vont se refaire.

Notre fédération, un peu dans la tourmente quand même à cause d'informations ou, qui sait de désinformation mais laissons les personnes compétentes mener l'enquête pour tirer le vrai du faux. Actuellement, le président Le Graët a le soutien de son COMEX.

Bien sûr, je parlerai de l'équipe de France qui a son lot de blessés, réels ou psychologiques avant le grand événement qu'est, comme le disent certains, cette pétrocoupe du monde. Notre effectif est suffisamment riche et Didier Deschamps suffisamment avisé et expérimenté pour que nous puissions encore défendre crânement nos chances.

Voilà, je terminerai mon propos en adressant encore tous mes remerciements aux membres du comité directeur, aux membres des commissions qui œuvrent chaque semaine, à nos salariés qui font un travail sérieux dans la bonne humeur, à tous nos arbitres qui sont sur les terrains tous les dimanches parfois dans des conditions un peu tendues, aux observateurs d'arbitres, aux délégués, à l'amicale des anciens mais bien sûr aussi à vous, présidents, dirigeants, éducateurs qui donnez sans compter pour que le plus beau sport qui est le nôtre reste une belle école de la vie.

Ah, j'oubliais, une bonne nouvelle, je vous confirme le remboursement de tous les engagements de championnats pour la saison 2022-2023.

Je vous souhaite une très bonne saison et je vous remercie de votre attention.

Approbation du procès-verbal de l'AG de début de saison à Châtillon sur Chalaronne le 24 Juin 2022

Vote de l'assemblée sur le procès-verbal de l'assemblée générale : adopté à l'unanimité.

VOEUX

Après accord de l'Assemblée, les votes se feront à main levée.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Application : dès la saison 2022/2023

Avis du Comité de Direction : avis favorable à l'unanimité

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Article 20 – Validité des règlements généraux du District 20.2.3 - En matière de règlements, un vœu contraire à un vœu qui a été discuté et adopté par l'Assemblée Générale du District, ne peut pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée (sauf circonstances exceptionnelles à apprécier par le Comité de Direction du District ou amendements mineurs au texte initial adopté).</p>	<p>Article 20 – Validité des règlements généraux du District 20.2.3 - En matière de règlements, un vœu d'un club contraire à un vœu qui a été discuté et adopté soumis au vote de par l'Assemblée Générale du District, ne peut pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée (sauf circonstances exceptionnelles à apprécier par le Comité de Direction du District ou amendements mineurs au texte initial adopté).</p>

Vote de l'assemblée générale : modifications adoptées à la majorité (contre : 3 – abstention : 4 – pour : 65)

COMMISSION PREVENTION

La commission Prévention souhaite instaurer une amende de 100 € aux clubs qui ne retourneront pas leurs fiches du challenge de la sportivité.

Application : dès la saison 2022/2023

Avis du Comité de Direction : avis favorable à la majorité (Pour : 12 – contre : 2 – abstention : 1)

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
CHALLENGE DE LA SPORTIVITE Article 2 - pénalisation Le club ne donnant pas suite au questionnaire ne sera pas classé au challenge de la sportivité. Son classement au challenge du fair play ne sera pas modifié mais il se verra privé de la dotation afférente.	CHALLENGE DE LA SPORTIVITE Article 2 - pénalisation Le club ne donnant pas suite au questionnaire ne sera pas classé au challenge de la sportivité et sera amendé selon les tarifs en vigueur. Son classement au challenge du fair play ne sera pas modifié mais il se verra privé de la dotation afférente.

Vote de l'assemblée générale : rejeté à majorité (contre : 39 – abstention : 12 – pour : 11)

COMMISSION PREVENTION

La commission Prévention souhaite instaurer une amende de 100 € aux clubs qui seront absents à la convocation de réunion de début de saison des clubs seniors.

Application : dès la saison 2022/2023

Avis du Comité de Direction : avis favorable à la majorité (Pour : 14 – contre : 1)

Vote de l'assemblée générale : rejeté à majorité (contre : 32 – abstention : 30 – pour : 13)

DOMBES US

- pourquoi ne pas appliquer la péréquation pour les déplacements pour les équipes de foot à 11 (masculines et féminines) ?

Avis du Comité de Direction : avis favorable à l'unanimité

Vote de l'assemblée générale : adopté à majorité (contre : 19 – abstention : 21 – pour : 27)

Application : dès la saison 2022/2023

QUESTIONS DIVERSES

PLASTICS VALLEE

Dans le cadre de l'évolution et de la promotion du football féminin dans le département et en tenant compte de leur disponibilité

Afin d'enlever toute ambiguïté, nous souhaiterions que la commission du statut de l'arbitrage du district de l'Ain s'aligne sur le statut fédéral et celui de la LAURA concernant le nombre de matches minimum à diriger par une arbitre féminine sur une saison.

l'article 34 du statut fédéral et de la LAURA précise : le quota de matches obligatoires pour les arbitres féminines est de 15

l'article 34 des règlements généraux et du règlement intérieur du District de l'Ain ne le précise pas, ce qui laisse supposer qu'elles doivent au minimum en diriger 18, ce qui pose problème lors du décompte du nombre de matches arbitrés au 31.08.

exemple : au 31.08 : 17 matches arbitrés je ne couvre pas le club pour le District, pour la Fédé ou la LAURA je couvre le club.

Avis du Comité de Direction : vœu non pris en compte car ceci est une demande d'information. La Commission du Statut de l'Arbitrage applique l'article 34.

Joël MALIN, président du District : une erreur de diffusion a été commise, le nécessaire a été fait.

autre point : Que toutes les pages des règlements généraux et du règlement intérieur soient numérotées : gain de temps (plus d'une centaine de pages).

Par exemple si nous voulons transmettre une information sur l'article 34 du statut de l'arbitrage nous pourrions très rapidement le faire savoir que cet article se trouve page 103 titre 6 des règlements divers plus tôt que de faire défiler toutes les pages.

Des articles 34 se trouvent dans tous les titres des RG

indiquer en début des RG à titre d'information tous les titres et leurs 1er N° de page.

exemple : titre 1 Organisation générale et règlement intérieur : page 2

titre 2 les licences : page 9 et ainsi de suite

Avis du Comité de Direction : vœu non pris en compte car ceci est une demande d'information.

Joël MALIN, président du District : le nécessaire sera fait au plus tôt.

DOMBES US

- la FFF avait transmis un mail en fin de saison dernière sur une carte essence en lien avec chaque club. Nous n'avons jamais eu plus d'informations à ce sujet sauf si nous ne répondons pas aux critères (du fait du groupement CDF mais les joueurs sont enregistrés dans chaque club membres du groupement).

Avis du Comité de Direction : vœu non pris en compte car ceci est une demande d'information. Les clubs ont reçu une information par mail de la FFF ce matin même.

- l'adaptation au changement climatique est une donnée qu'il faut intégrer dans notre pratique. Des réflexions sont menées pour intégrer des objectifs de sobriété énergétique à l'échelle des clubs professionnels mais est ce que la FFF a un projet pour l'adaptabilité de nos structures et de notre pratique à court et long terme ?

Avis du Comité de Direction : le District de l'Ain n'est pas qualifié pour répondre.

Jean Jacques GARCIN souhaite intervenir de nouveau sur sa demande de clarification sur les voies de recours concernant les suspensions.

Pour mémoire : sollicitation du CNOSF en cas de suspension / approximation de nos textes réglementaires par rapport à la loi sur le sport.

Je souhaite faire le point, après les réponses reçues de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, sur le flou persistant entourant le recours au CNOSF en matière disciplinaire.

COMPTES FINANCIERS

Bilan et compte d'exploitation de la saison 2021/2022

Jean Marie ABBEY présente les comptes de la saison 2021/2022 (1er juillet 2021 au 30 juin 2022). Ces derniers ont été présentés au comité de direction dans leur version définitive le 3 octobre 2022.

Le cabinet KPMG a réalisé le contrôle des comptes. Les informations ont été mises à la disposition des clubs comme le prévoit nos statuts.

Les comptes financiers font apparaître un résultat négatif de 63 562,30 €uros.

La représentante du cabinet de commissariat aux comptes KPMG, Mme SZYMUSIAK, retenue au dernier moment, vous prie d'excuser son absence.

M. GATTA, associé, vous fait part des observations ci-dessous envoyées par courriel :

« En amont de l'assemblée générale de ce samedi, vous trouverez ci-joint notre rapport sur les comptes annuels clos au 30 juin 2022.

Ne pouvant être présent malheureusement ce samedi, je vous propose quelques lignes pour retracer ainsi aux membres de l'association et aux invités à l'AG la lecture de notre rapport sur les comptes annuels qui conclut comme évoqué et sans surprise lors de notre dernière réunion à une certification sans réserve.

« De manière préliminaire, l'exercice 2021/22 enregistre une perte d'un peu de moins de 64 000 € qui correspond aux engagements financiers pris par la gouvernance du District l'an passé au profit des clubs. Cet exercice n'obère pas les solides bases financières de l'association, les équilibres financiers étant conservés.

Afin que vous puissiez en tant que membres de l'association approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés par M. Le trésorier et arrêtés par le bureau, il convient de vous apporter les conclusions de notre audit en tant que commissaire aux comptes de l'association. Simplement pour rappel, l'objectif de notre mission est d'apporter une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives qui pourraient en question la lecture des comptes de vous en tant que membres mais également de vos financeurs et de tout tiers à l'association (fournisseurs, ...). Ainsi nous avons mené nos travaux d'audit selon nos normes professionnelles et travaillé en toute indépendance à collecter, par sondage et échantillonnage, des preuves d'audit suffisantes pour fonder notre opinion.

Ainsi les comptes annuels de l'association au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 sont certifiés sans réserve, c'est-à-dire qu'il recoupe les qualités suivantes :

- *Régularité et sincérité par rapport aux principes et méthodes comptables applicables à votre association,*
- *Image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine de l'association*

Enfin nous avons mené nos vérifications spécifiques et n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les

documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

C'est en toute sérénité, je l'espère, que vous allez maintenant procéder à l'approbation de ces comptes annuels et à l'affectation du résultat de l'exercice. »

Approbation des comptes 2021/2022 tel que présentés et affectation du résultat dans les comptes du district

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (abstention : 1).

NOUVELLES OBLIGATIONS DECLARATIVES

Une nouvelle obligation déclarative a été introduite par l'article 19 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et s'applique à partir du 01/01/2021.

Cette disposition impose désormais aux associations bénéficiaires de dons des particuliers ou des entreprises de déclarer les dons au titre desquels elles ont émis des reçus fiscaux indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt prévues par le régime de faveur du mécénat.

Cette déclaration doit être réalisée au plus tard dans les 3 mois de la clôture de l'exercice. A titre exceptionnel, ce délai est repoussé au 31/12/2022 pour l'exercice 2021.

Cette obligation est codifiée à l'article 222 bis du code général des impôts (CGI).

Il est à noter que s'agissant des organismes qui n'ont actuellement aucune obligation fiscale déclarative, un dispositif spécifique a été mis en place sur le site démarches-simplifiées.

Vous retrouverez l'ensemble des précisions liées à ce nouveau texte sur :

<https://www.associations.gouv.fr/nouvelle-obligation-declarative-pour-les-organismes-beneficiaires-de-dons.html>

Pour toute précision sur les obligations déclaratives et les modalités de détermination des montants des dons à déclarer, vous pouvez vous reporter également à l'instruction BOI-BIC-RICI-20-30.

Jean Marie ABBEY et Franck RIGON se tiennent à votre écoute pour tout complément sur ce nouveau texte.

LIEUX DES PROCHAINES AG

L'AG de fin de saison 2022/2023 aura lieu le Vendredi soir 23 Juin 2023 à DORTAN.
L'AG de début de saison 2023/2024 aura lieu le Samedi matin 4 Novembre 2023 à VIRIAT

Un appel est lancé pour l'assemblée générale 2024.
Aucun club ne se porte candidat.
Les clubs intéressés doivent candidater au plus tôt.

ALLOCUTIONS DE FIN DE TRAVAUX

M. RIGON Franck, président CDOS de l'Ain

Bonjour à toutes et tous.

Je vous remercie pour votre invitation, c'est toujours un plaisir d'être présent à vos AG.
Je trouve les propos de M. GARCIN très intéressants et je suis en phase avec lui sur le fond.
Je vous souhaite une excellente saison 2022/2023 avec une actualité chargée due à la Coupe du Monde.
Le CDOS de l'Ain organise différentes formations qui pourraient vous intéresser et à votre disposition pour toutes interrogations sur les nouvelles obligations déclaratives.
Je renouvelle tous mes encouragements pour la saison à venir.

M. ALLARD Denis, représentant le président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

Bonjour à toutes et tous.

Je voudrais excuser le président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, M. Pascal PARENT, retenu par d'autres obligations et salue la présence des 4 représentants de la LAuRAFoot : Mme RACLET Chrystelle, MM. ALBAN Bernard et MARCE Christian.
J'adresse mes félicitations à votre président Joël MALIN pour la bonne tenue de ses travaux et des résultats financiers ainsi que tout mon soutien aux clubs.

Quelques informations concernant votre ligue :

- environ 240.000 licenciés.

Progression de 6.39 % par rapport à 2021/2022

Développement dans toutes les catégories ainsi qu'au niveau des dirigeants et des arbitres.

Augmentation constatée pour les 11 Districts de la Ligue.

- budget financier en augmentation considérable dû à l'acquisition de Tola Vologe.

Nous dégageons un résultat positif.

La Ligue accompagne ses districts dans les actions fédérales.

La Fédération souhaite que les districts s'inscrivent dans différentes démarches afin d'augmenter le nombre de féminines au sein des instances.

- actions prioritaires régionales :

Développement de la féminisation : joueuses, arbitres, dirigeantes.

Développement du futsal qui intéresse de plus en plus de jeunes et du foot loisir.

Suite à la validation du vœu, votre District prend de belle initiative comme la péréquation concernant les déplacements de vos équipes.

Pour finir, je remercie le CDOS de l'Ain qui vous accompagne.
Bonne continuation pour cette nouvelle saison 2022/2023.

M. MALIN Joël, président du District de l'Ain de Football

Nous arrivons au terme de cette AG qui a été de bonne facture.

Je remercie nos invités pour leurs interventions mais mes derniers remerciements iront au club de l'AS Attignat qui a pris en charge la buvette. Ils vous ont accueilli ce matin avec le café, donné (ou vendu) un petit remontant à la mi-temps et ils ont participé à la préparation de la salle. Merci au Président Bozonnet et toute son équipe.

Le meilleur reste à venir, je vous invite à partager le verre de l'amitié offert par le District grâce aux largesses de notre trésorier !!

Bonne saison à tous.

La séance est levée à 11 H 40.